RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ANNEXE 1

Déclaration d'emploi ou de remploi

Monsieur Antony BLANCHARD déclare effectuer l'intégralité de cet apport en emploi de sommes d'un même montant reçues de Monsieur BLANCHARD Paul ; il fait cette déclaration afin que les parts souscrites au moyen de deniers propres constituent des biens propres.
Madame Nadège DUCRÉ épouse BLANCHARD agissant en qualité de conjointe commune en biens déclare reconnaître l'origine des deniers propres de son époux et accepte que les parts souscrites au moyens desdits deniers soient propres à son époux à titre d'emploi et conformément à l'article 1434 du code civil.

Nadège DUCRÉ épouse BLANCHARD

[redacted]

Antony BLANCHARD

[redacted]

AB NB